

Niveau :	<b>MASTER</b>					Année
Domaine :	<b>SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES</b>					<b>M2</b>
Mention :	<b>DIRECTION DE PROJETS OU ÉTABLISSEMENTS CULTURELS</b>					
Parcours :	<b>INGÉNIERIE DE L'ACTION CULTURELLE</b>					
Volume horaire étudiant :	176 h	344 h			420 h	<b>520 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage obligatoire	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

### Contacts :

Responsable de formation	Scolarité - secrétariat pédagogique
Véronique PARISOT Maître de Conférences en Droit Privé <a href="mailto:veronique.parisot@u-bourgogne.fr">veronique.parisot@u-bourgogne.fr</a> ☎ 03.80.58.98.41	Fabienne MAZET Scolarité <a href="mailto:fabienne.mazet@u-bourgogne.fr">fabienne.mazet@u-bourgogne.fr</a> ☎ 03.80.58.98.74
Composante(s) de rattachement : <b>École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Bourgogne - Département Denis Diderot</b>	

### Objectifs de la formation et débouchés :

#### ■ Objectifs :

L'objectif de la mention est de former dans les domaines de la culture, en formation initiale comme en formation continue des directeurs, concepteurs, administrateurs, gestionnaires, médiateurs de projets, consultants, et experts.

#### ■ Débouchés du parcours (métiers ou poursuite d'études) :

Le Master Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC) parcours *Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC)* vise à former des personnes capables de pourvoir les emplois suivants à l'issue d'une formation initiale ou d'une formation continue.

Chef de projet / directeur de structure artistique, culturelle, patrimoniale / chargé des relations avec le public / administrateur / responsable de service culturel / chargé de production / chargé de diffusion / médiateur culturel / chargé de mission culture / consultant.

L'organisation de l'enseignement permet une alternance en entreprise tout au long de l'année universitaire et optimise ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

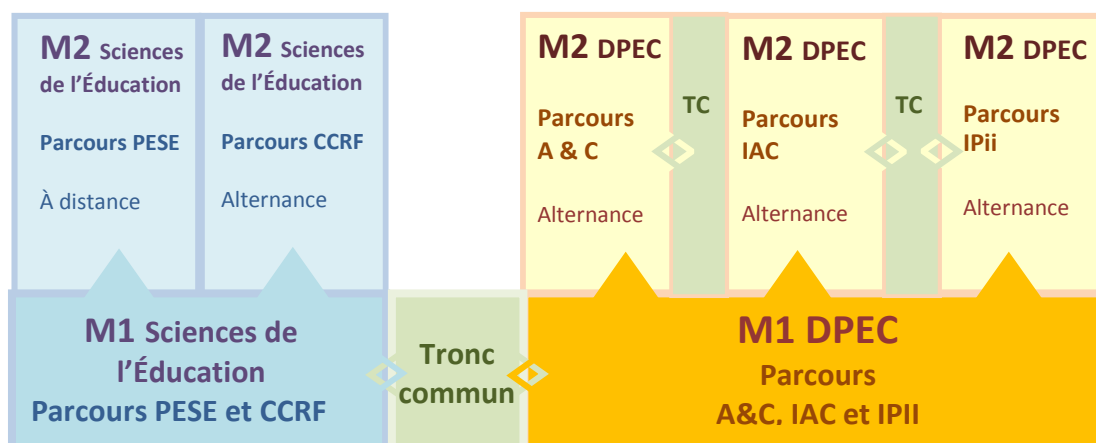
Les principales compétences délivrées sont :

**analyser** la faisabilité d'un projet culturel / **rédiger** un projet/définir les phases d'un projet / **définir** le calendrier de mise en œuvre d'un projet / **définir** les moyens de mise en œuvre d'un projet / **concevoir** un cahier des charges / **coordonner** la conduite d'un projet / **exécuter** un cahier des charges / **établir** un bilan d'activité / **établir** une convention / **établir** des contrats / **animer** une équipe de travail / **gérer** les relations avec les artistes / **élaborer** un système de tarification / **organiser** une billetterie / **constituer** un fichier / **argumenter** un projet de diffusion / **organiser** une tournée / **gérer** une tournée / **concevoir** un projet de lieu culturel / **identifier** la mission d'une structure par son budget / **évaluer** un budget / **élaborer** le budget détaillé d'un projet culturel / **élaborer** le budget détaillé d'une structure / trouver des financements / **établir** des dossiers de financement / **contrôler** l'évolution des dépenses/ **tenir** une comptabilité / **établir** un plan d'amortissement / **établir** un bilan financier et un compte de résultat / **établir** une déclaration de droits d'auteur / **définir** les supports de communication / **concevoir** un plan de communication / **faire** une synthèse de documents / **appliquer** les techniques d'inventaire du patrimoine / **concevoir** un questionnaire d'enquête pour le public / **conduire** des entretiens d'enquête / **aménagement** du territoire / **anthropologie** / **fonctionnement** des collectivités locales / **droit** des biens culturels / **économie** de la culture / **histoire** de l'action culturelle en France / **histoire** de l'organisation de la vie culturelle en Europe / **anglais** / **définir** les objectifs culturels d'une structure / **définir** les bases artistiques d'une programmation / **traduire** une politique en projet opérationnel / **définir** les bases artistiques d'un projet / **argumenter** un projet artistique / **définir** les objectifs culturels d'un projet / **caractériser** un public / **connaître** la sociologie des publics / **concevoir** la programmation d'un festival ou d'un évènement / **concevoir** la programmation d'une structure / **concevoir** une programmation jeune public / **concevoir** une exposition / **concevoir** un parcours de visite / **concevoir** un dispositif interactif pour exposition / **concevoir** un dispositif d'aide à l'interprétation / **concevoir** un projet de catalogue / **concevoir** un cycle de conférences / **concevoir** un programme d'animation / **concevoir** un atelier / **concevoir** un dispositif d'évaluation / **mettre en œuvre** un dispositif d'évaluation / **évaluer** un dispositif d'aide à l'interprétation / **évaluer et/ou organiser** un projet patrimonial.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

La première année du parcours est commune avec les parcours *Arts & Cultures (AC)* et *Ingénierie de Projets Interculturels et Internationaux (IPII)*. En outre, elle comporte une part importante d'enseignements mutualisés avec la première année des Parcours *CCRF* et *PESE* relevant de la mention *Sciences de l'Éducation* en raison d'objectifs convergents dans le domaine de l'ingénierie de projet et de la proximité des champs professionnels visés selon le schéma ci-dessous :



**SEMESTRE 1**

UE 01	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Outils</b>	LV1 Anglais*		12	12	1	CC	1
	LV2 Espagnol ou allemand*		12	12	1	CC	1
	Statistiques/Méthodes d'enquête*	8	4	12	1	CC	1
	Analyse de projets culturels		12	12	1	CC	1
	Outils informatiques*		16	16	1	CC	1
	Communication*	12		12	1	CC	1
	Séminaires professionnels		6	6			
<b>TOTAL UE 01</b>		<b>20</b>	<b>62</b>	<b>82</b>	<b>6</b>		<b>6</b>

(1) : CC = Contrôle Continu - CT = Contrôle Terminal

\* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 02	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Droit</b>	Droit de l'entreprise*	12	6	18	3	CC/CT	1
	Droit social*	12		12	3	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
<b>TOTAL UE 02</b>		<b>24</b>	<b>12</b>	<b>36</b>	<b>6</b>		<b>2</b>

\* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 03	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Management</b>	Analyse et gestion financière*	12	8	20	2	CC/CT	1
	Étude des coûts et contrôle de gestion*	12	8	20	2	CC/CT	1
	Comptabilité*	12	8	20	1	CC/CT	1
	Financement de la culture	12		12	1	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
<b>TOTAL UE 03</b>		<b>48</b>	<b>30</b>	<b>78</b>	<b>6</b>		<b>4</b>

\* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 04	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Champ culturel 1</b>	Éducation populaire*	12		12	2	CC/CT	1
	Sociologie de la culture	12		12	2	CC/CT	1
	Droit des biens culturels	12	6	18	2	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
<b>TOTAL UE 04</b>		<b>36</b>	<b>12</b>	<b>48</b>	<b>6</b>		<b>3</b>

\* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 05	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coef
<b>Gestion publique</b>	Finances publiques*	12		12	3	CC	1
	Organisation administrative de l'État - collectivités territoriales - Europe*	12		12	3	CC	1
	Séminaires professionnels		6	6			
<b>TOTAL UE 05</b>		<b>24</b>	<b>6</b>	<b>30</b>	<b>6</b>		<b>2</b>

\* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

<b>Total S1</b>	<b>152</b>	<b>122</b>	<b>274</b>	<b>30</b>			<b>17</b>
-----------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	-----------

**SEMESTRE 2**

UE 06	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Champ culturel 2</b>	Marketing*	12	8	20	2	CC/CT	1
	Stratégies de communication culturelle	8		8	1	CC/CT	1
	Politiques culturelles	12	6	18	1	CC/CT	1
	Culture et développement durable	12		12	1	CC/CT	1
	Tourisme et culture	12		12	1	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		8	8			
<b>TOTAL UE 06</b>		<b>56</b>	<b>22</b>	<b>78</b>	<b>6</b>		<b>5</b>

\* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 07	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Spectacle vivant</b>	Histoire du spectacle vivant	12		12	2	CC/CT	1
	Gestion du spectacle vivant		24	24	2	CC	1
<b>TOTAL UE 07</b>		<b>12</b>	<b>24</b>	<b>36</b>	<b>4</b>		<b>2</b>

UE 08	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Arts et Patrimoines</b>	Culture à l'ère de l'anthropocène	12	6	18	2	CC/CT	1
	Art contemporain	12		12	2	CC/CT	1
	Histoire du musée	12		12	2	CC/CT	1
<b>TOTAL UE 08</b>		<b>36</b>	<b>6</b>	<b>42</b>	<b>6</b>		<b>3</b>

UE 09	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Industries créatives</b>	Cinéma - Audiovisuel		15	15	2	CC	1
	Arts numériques		12	12	2	CC/CT	1
<b>TOTAL UE 09</b>			<b>27</b>	<b>27</b>	<b>4</b>		<b>2</b>

UE 10	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Professionalisation</b>	LV1 Anglais*		12	12	1	CC	1
	LV2 Espagnol ou Allemand*		12	12	1	CC	1
	Projet professionnel		18	18	1	CC	1
	Recherche de stage		16	16	1	CC	1
	Mémoire		30	30	6	CT	10
<b>TOTAL UE 10</b>			<b>88</b>	<b>88</b>	<b>10</b>		<b>14</b>

\* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

<b>Total S2</b>	<b>104</b>	<b>167</b>	<b>271</b>	<b>30</b>			<b>26</b>
-----------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	-----------

<b>Total M1</b>	<b>256</b>	<b>289</b>	<b>545</b>	<b>60</b>			<b>43</b>
-----------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	-----------

## Modalités d'accès à la deuxième année de formation :

### ■ de plein droit :

L'admission en M2 *Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC)* est de droit pour les étudiants ayant validé le M1 *Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC)* de l'Université de Bourgogne et représente environ 50 % des effectifs de la première année de formation.

Pour les étudiants titulaires d'un autre M1 ou d'un M1 DPEC validé dans une autre université, l'accès au parcours est soumis à l'avis d'une commission pédagogique composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien. L'admission est prononcée en fonction de l'adéquation du projet professionnel du candidat avec les objectifs de formation (les principaux prérequis sont : une expérience préalable dans le secteur culturel, une motivation nourrie par l'expérience des pratiques artistiques et/ou culturelles, ainsi qu'une solide culture générale).

Le jury veille également à l'ouverture nationale et internationale des candidatures.

### ■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation (03.80.58.98.34 ou 74)

Les étudiants en formation initiale peuvent obtenir leur insertion dans la formation par VES.

- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

En formation continue intégrée, la commission pédagogique tient compte du passé académique et des acquis professionnels des candidats (VA, 1985). La formation est organisée sous forme de modules et les candidats admis peuvent se voir proposer un parcours individualisé de formation.

### ■ Compétences acquises à l'issue de la seconde année du parcours :

- connaître l'environnement juridique, administratif, politique, économique de l'action culturelle,
- connaître les enjeux de l'action artistique et culturelle,
- connaître les enjeux de la valorisation du patrimoine,
- maîtriser les outils de gestion et d'administration d'une structure culturelle,
- analyser les conditions de mise en œuvre d'une action culturelle,
- analyser les conditions de réception des œuvres,
- concevoir et mettre en œuvre une action culturelle,
- élaborer le budget d'un projet et établir des partenariats,
- connaître les procédures de diffusion des œuvres,
- maîtriser les outils de la communication culturelle,
- effectuer le suivi administratif et financier d'une action culturelle,
- évaluer une action culturelle et ses effets.

## Organisation et descriptif des études :

### ■ Schéma général de la seconde année du parcours :

La deuxième année du parcours *Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC)*, comporte des enseignements mutualisés avec le parcours *Arts et Cultures (AC)* et le parcours *Ingénierie de Projets Interculturels et Internationaux (IPII)* de la même mention.

En fin d'année universitaire, à partir d'avril, les étudiants doivent effectuer un stage en milieu professionnel d'au moins 12 semaines. À l'issue de ce stage, ils rédigent un mémoire professionnel qu'ils soutiennent devant un jury composé de deux enseignants et d'un professionnel.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un ou deux semestres à l'étranger dans un cursus équivalent. Dans tous les cas, ils sont tenus d'effectuer un stage d'au moins 12 semaines et de rédiger un mémoire professionnel similaire à celui réalisé par les étudiants qui ont suivi le cursus à Dijon.

Ainsi définie, la deuxième année du parcours correspond à **60 Crédits ECTS**.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

### SEMESTRE 3

UE 01	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
Modules d'approfondissement	Administration du spectacle vivant	12	6	18	2	CC/CT	1
	Analyser les coûts/construire un budget	8		8	1	CC/CT	1
	Contrôler la gestion d'un projet	7		7	1	CC/CT	1
	Politiques culturelles*		15	15	1	CC/CT	1
	Marketing des arts et de la culture*	15		15	1	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		8	8			
<b>TOTAL UE 01</b>		<b>42</b>	<b>29</b>	<b>71</b>	<b>6</b>		<b>5</b>

<sup>(1)</sup> : CC : Contrôle Continu - CT : Contrôle Terminal

\* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Arts et Cultures

UE 02	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
Culture et mondialisation	Droit des artistes-interprètes**	13	6	19	2	CC/CT	1
	Droit du patrimoine mondial**	6		6	1	CC/CT	1
	Programmes européens**		12	12	1	CC	1
	LV1 - Anglais**		12	12	1	CC	1
	LV2 - Espagnol ou allemand**		12	12	1	CC	1
	Séminaires professionnels		6	6			
<b>TOTAL UE 02</b>		<b>19</b>	<b>48</b>	<b>67</b>	<b>6</b>		<b>5</b>

\*\* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Ingénierie de Projets Interculturels et Internationaux

UE 03	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
Champ culturel	Enquête et terrain : méthodes qualitative et quantitative*	10		10	2	CC	1
	Évaluation des politiques publiques	12		12	1	CC/CT	1
	Structures juridiques du secteur culturel	8		8	2	CC/CT	1
	Éducation artistique et culturelle et jeune public	8		8	1	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
<b>TOTAL UE 03</b>		<b>38</b>	<b>6</b>	<b>44</b>	<b>6</b>		<b>4</b>

\* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Arts et Cultures

UE 04	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
Mise en pratique/ Spectacle vivant	La programmation		12	12	2	CC	1
	La production		12	12	2	CC	1
	La diffusion		12	12	2	CC	1
	Séminaires professionnels		6	6			
<b>TOTAL UE 04</b>			<b>42</b>	<b>42</b>	<b>6</b>		<b>3</b>

UE 05	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
Connaissance du secteur patrimonial	Topiques du patrimoine*	15		15	2	CC/CT	1
	Art en espace public et urbanisme*	6		6	1	CC/CT	1
	Art et culture dans la globalisation	8		8	1	CC/CT	1
	Patrimonialisations : approche pratique		12	12	2	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
<b>TOTAL UE 05</b>		<b>29</b>	<b>18</b>	<b>47</b>	<b>6</b>		<b>4</b>

\* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Arts et Cultures

<b>Total S3</b>	<b>128</b>	<b>143</b>	<b>271</b>	<b>30</b>			<b>21</b>
-----------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	-----------

**SEMESTRE 4**

UE 06	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Médiation</b>	Écriture et technique de médiation*		12	12	1	CC	1
	Service des publics		12	12	1	CC/CT	1
	Culture scientifique et technique		12	12	1	CC/CT	1
	Évaluation et connaissance des publics		12	12	2	CC/CT	1
	Conception d'exposition et muséographie		12	12	1	CC	1
	Séminaires professionnels		6	6			
<b>TOTAL UE 06</b>			<b>66</b>	<b>66</b>	<b>6</b>		<b>5</b>

\* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Arts et Cultures

UE 07	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Approfondissement spectacle vivant</b>	Festivals et événementiel		12	12	2	CC/CT	1
	Résidence et coproduction		12	12	2	CC/CT	1
	Spectacle vivant et industries culturelles		6	6	2	CC/CT	1
	Séminaires professionnels*		8	8			
<b>TOTAL UE 07</b>			<b>38</b>	<b>38</b>	<b>6</b>		<b>3</b>

\* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Arts et Cultures

UE 08	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Approfondissement muséologie</b>	Analyse d'exposition	8		8	2	CC	1
	Conservation	12		12	2	CC	1
	Art contemporain	8		8	2	CC/CT	1
	Séminaires professionnels*		8	8			
<b>TOTAL UE 08</b>		<b>28</b>	<b>8</b>	<b>36</b>	<b>6</b>		<b>3</b>

\* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Arts et Cultures

UE 09	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Approfondissement patrimoine</b>	Approches comparées du patrimoine	8		8	2	CC/CT	1
	Patrimoine mondial	12		12	2	CC/CT	1
	Patrimonialisations : approche pratique		12	12	2	CC	1
	Séminaires professionnels*		8	8			
<b>TOTAL UE 09</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>6</b>		<b>3</b>

\* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Arts et Cultures

UE 10	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff.
<b>Professionalisation</b>	Méthodologie de mémoire*		8	8	1	CC	1
	Analyse <i>in situ</i>		12	12	1	CC	1
	Projet professionnel		15	15	1	CC	1
	Recherche de stage(s)		10	10	1	CC	1
	Mémoire		24	24	2	CT	10
<b>TOTAL UE 10</b>			<b>69</b>	<b>69</b>	<b>6</b>		<b>14</b>

\* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Arts et Cultures

<b>Total S4</b>	<b>48</b>	<b>201</b>	<b>249</b>	<b>30</b>			<b>28</b>
-----------------	-----------	------------	------------	-----------	--	--	-----------

<b>Total M2</b>	<b>176</b>	<b>344</b>	<b>520</b>	<b>60</b>			<b>49</b>
-----------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	-----------

## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'université, complété ou précisé par les dispositions particulières indiquées ci-dessous. [http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

## • **Sessions d'examen**

### Précisions

Le parcours se déroule en 4 semestres :

### Année N :

L'année de Master 1 est répartie en deux semestres :

- *semestre 1* → du 15 septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ;
- *semestre 2* → de début janvier au 30 juin, comprenant le stage obligatoire avec 5 unités d'enseignement.

Le stage de M1 se déroule à partir d'avril à début juillet, soit au moins trois mois consécutifs (420 heures).

La soutenance du rapport de stage problématisé se déroule début septembre.

Le responsable d'année organise les examens de semestre 1, mi-décembre, puis le jury. Les examens de semestre 2 ont lieu fin mars. La session de rattrapage des semestres 1 et 2 a lieu mi-septembre. À l'issue de la session de rattrapage, le jury d'année du Master 1 se tient dans la troisième semaine de septembre pour établir la liste définitive des étudiants admis en Master 2.

### Année N +1 :

- *semestre 3* → de mi-septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ;
- *semestre 4* → de début janvier au 30 juin, comprenant 5 unités d'enseignement plus le stage obligatoire à la suite duquel l'étudiant rédige un mémoire professionnel.

Le stage de M2 se déroule de mi-mars à fin juin, soit au moins trois mois consécutifs (420 heures), celui-ci pouvant se prolonger durant l'été.

La soutenance du mémoire se déroule soit début septembre (première session) soit mi-octobre (deuxième session).

Les responsables d'année organisent les examens de semestre 3, mi-décembre, puis le jury. Les examens de semestre 4 ont lieu début mars. La session de rattrapage des semestres 3 et 4 a lieu mi-septembre. Le jury d'année du Master 2 se tient mi-octobre pour établir la liste des étudiants obtenant le diplôme de Master 2.

## • **Plagiat**

### **Tout devoir plagié sera sanctionné.**

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

## • **Règles de validation et de capitalisation :**

### Principes généraux :

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.



### **Règles particulières**

1. Les enseignements et autres éléments de la formation sont regroupés en UE capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et acquis. Les modules constituent un groupe homogène d'enseignements et d'activités. Les modules de tronc commun sont obligatoires pour tous les étudiants ; selon la spécialité choisie, l'étudiant doit suivre les UE de culture et n'a pas d'autre choix que celui de la seconde langue, l'anglais étant obligatoirement pris en première langue.
2. La note obtenue à chaque UE est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments la composant.
3. L'année est validée si la moyenne générale des semestres pondérée par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.